



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **28 mai 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-huit** du mois de **mai** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 mai 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : Mme ROUSSEL Françoise - M. CASTILLE Eric – M. CHAUVEAU Benoit - Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU – M. TISSIER Christophe – Mme FOURNO Frédérique - M. Yannis BONNET – Mme LEROY Martine – M. CASSERA Frédéric – Mme BAROCHE-LAFFRAT Josiane - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Anne-Marie COQUERY - M. Christophe GUIGNEMENT - Mme Christine GUIBLIN – M. Denis REBY - M. Anthony GUIMARD – M. Raymond VANDARD - M. Hicham BOUJLILAT – M. Michel VENEAU – Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET – M. MURAT Sébastien - M. Gervais MARS – M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX - M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Stéphanie CHAPUIS – Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET - M. Sylvain COINTAT -

**Membres excusés** : Mme Carole TABBAGH-GRUAU – M. Marc MALEZIEUX-DEHON - M. Thierry BEAUVAIS

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Stéphane LAFRANCHISE en remplacement de Mme Béatrice LAMOUREUX  
Mme Virginie POT en remplacement de M. DELLAMAGGIORE Eric

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Bruno HERNANDO à M. Yannis BONNET  
Mme Christel SOULOY à M. Christophe GUIGNEMENT  
Mme Caroline FREGEAI à M. Raymond VANDARD  
Mme Isabelle DENIS à M. Hicham BOUJLILAT  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER  
M. Xavier COLONEL à Mme Christine GUIBLIN

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Françoise ROUSSEL** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

### Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes au sein de la SEM Patrimoniale

La SEM Patrimoniale est une structure de gestion spécifique créée entre des actionnaires publics (Conseil Départemental, Conseil Régional, Communauté d'Agglomération de Nevers et Communautés de Communes nivernaises) et des actionnaires privés (Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Bâti Franc, EDF et la CCI).

Son objet est de favoriser le développement économique local et le marché de l'immobilier d'entreprise en réalisant les opérations suivantes :

- L'acquisition d'immeubles et leur rénovation, ceux-ci étant à usage industriel, artisanal, tertiaire et destinés à la location ou à la vente ;
- L'acquisition de terrains et la réalisation de bâtiments à usage industriel, artisanal, tertiaire et destinés à la location ou à la vente.

Par délibération du 11 juillet 2007, la Communauté de Communes a adhéré à la SEM Patrimoniale. Il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Cœur de Loire.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Est candidat :

- M. Yannis BONNET

M. Yannis BONNET ayant obtenu la majorité absolue, est désigné comme représentant de la Communauté de Communes Cœur de Loire à la SEM Patrimoniale.

Nombre de conseillers : 53  
Présents : 43  
Pouvoirs : 7  
Votants : 50  
Pour : 50  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

Mme Françoise ROUSSEL, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 058-200067916-20260528-2026\_28\_05\_19-DE

